

Liberté Égalité Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 2 février 2022

## Nouveau système d'information sur les armes : la préfecture propose des permanences pour l'ouverture des espaces personnels à compter du 10 février 2022

Le nouveau système d'information sur les armes (SIA) remplacera bientôt l'application AGRIPPA, qui recense aujourd'hui les détenteurs d'armes. Déployé progressivement chez les armuriers depuis le mois d'octobre 2020, il sera accessible aux plus de 12 000 détenteurs d'armes en Mayenne à compter du 8 février 2022.

La création d'un compte personnel est obligatoire avant le 1er juillet 2023 pour conserver son droit à détenir ses armes. Le compte créé par chaque détenteur d'armes, appelé « espace détenteur » permettra ensuite de réaliser de nombreuses démarches.

Ce nouveau système a trois objectifs : sécurisation, simplification et dématérialisation. En effet, il permettra de fiabiliser la traçabilité en temps réel des armes et des détenteurs d'armes. Le déploiement de l'outil va s'accompagner aussi de mesures de simplification administrative avec la suppression de la délivrance par la préfecture du récépissé de déclaration ou la génération automatique de la carte européenne d'armes par exemple. Les autorisations de commerce et les autorisations et déclarations d'acquisition d'armes seront complètement dématérialisées.

Afin d'accompagner les usagers pour la création de leur « espace détenteur », la préfecture organise à compter du 10 février 2022 des permanences, chaque jeudi matin de 9h00 à **12h30, sur rendez-vous** (par téléphone au 02 43 01 52 17 ou par mail : pref-armes@mayenne.gouv.fr) et en fonction du profil d'usager.

| À partir du 8 février 2022 : | ouverture du SIA aux chasseurs détenteurs d'arme                |
|------------------------------|---|
| À partir du 8 mars 2022 :    | ouverture du SIA aux tireurs de ball-trap et aux biathlètes     |
| À partir du 5 avril 2022 :   | ouverture du SIA aux non licenciés (armes héritées ou trouvées) |
| À partir du 10 mai 2022 :    | ouverture du SIA aux tireurs sportifs                           |
| À partir du 7 juin 2022 :    | ouverture du SIA aux collectionneurs                            |

Les points d'accueil numérique en préfecture et en sous-préfectures, les espaces France Services, les fédérations et les armuriers seront également des relais privilégiés.

Préfecture de la Mayenne Cabinet

02 43 01 50 70 pref-communication@mayenne.gouv.fr 16 place Jean Moulin 53000 Laval







